



**ALLIANCE POUR
L'UNIVERSALITÉ DES
DROITS FONDAMENTAUX**

Arrêté Ministériel N° 754/CAB/MIN/J&DH/
2012 du 18 avril 2012

Kinshasa, le 2 septembre 2021

N° 52 /P. AUDF-VIADH/MGM/ Kin/2021



Transmis copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président de la République
(Avec l'expression de nos hommages déférents) ;
Excellence Monsieur le Représentant de Exc. Madame la
Haute Commissaire aux Droits de l'Homme en RDC ;
Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du
Gouvernement ;
Excellence Madame la Ministre de la Justice et Garde des
Sceaux ;
Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la
Magistrature ;
Monsieur l'Inspecteur Général des Services judiciaires ;

Monsieur l'Auditeur Général près la Haute Cour
militaire

KINSHASA- GOMBE

Monsieur l'Auditeur Général et mon Général,

Objet : Plaidoyer pour enquêter sur les Cas de décès en détention

Doss. KIZA KASONGO Pascal et LIKWANGOLA MATUNGU

Les ONG Alliance pour l'Universalité des Droits Fondamentaux « AUDF ONG » et Vision Internationale des Activistes pour les Droits humains « VIADH » ont l'honneur de vous écrire la présente pour demander que les enquêtes soient menées suite aux cas de décès en détention ci-haut.

Pour votre gouverne, Monsieur KIZA KASONGO est mort à la mort à la prison militaire de Ndolo sans soins médicaux appropriés et ses conditions de détention apparaissent irrégulière voire Affaire CNS et NGEZAYO contre 125 détenus en provenance de Goma et détenus bientôt une année sans Chambre de conseil ni instruction de Parquet. Quant à Monsieur LIKWANGOLA MATUNDU, il est mort à la prison centrale de Makala après avoir passé environ 16 ans sans dossier judiciaire, sans passer en chambre du Conseil. Tous les deux sont décédés au courant du mois d'août 2021.

En effet, contribuant à la mise en œuvre des Observations finales du Comité des Nations Unies contre la torture dont la recommandation relative aux enquêtes impartiales suite aux cas de décès en détention, nous vous prions de diligenter des enquêtes sur ces cas de détention, établir les responsabilités et engager des poursuites disciplinaires et/ou judiciaires éventuelles contre les Agents de l'Etat fautifs. Nous restons saisis pour le suivi de la suite réservée à la présente.

Veillez agréer, Monsieur l'Auditeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur **Mondo GBODO MONDO**

Président VIADH ONG

Me Henri **WEMBOLUA OTSHUDI K.**

Président AUDF ONG

N°2, Avenue Mpolo Maurice, C/ Gombe

BP 14 966 Kin I Tél : 081 658 24 58

Site : www.audf-rdc.org Courriel : audfrdc@gmail.com

Devise : Tous les droits de l'homme à la portée de tous.

**CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE**

REÇU LE : 03 SEPT 2021

N° D'ENREG. : 136 28

OBSERVATION : 15h 58

République Démocratique du Congo	
PRIMATURE	
Courrier reçu :	03 SEPT 2021
Sous le n° :	28920
Heure :	15:32
Paraphe :	